

# A PROPOS D'UN CAS DE NIDIFICATION DU HIBOU MOYEN-DUC (*Asio otus*) EN NICOIR ARTIFICIEL.

par J. DOUCET et J. TRICOT.

Fin avril 1967, lors de la visite des nichoirs à Hulottes (*Strix aluco*), l'un de nous (JD) eut la surprise de trouver dans l'un d'eux un jeune Moyen-duc (*Asio otus*) âgé de deux à trois semaines.

## Emplacement habituel de nidification du Moyen-duc.

Ordinairement, l'espèce recherche les vieux nids de Corneille noire (*Corvus corone*) ou de Pie (*Pica pica*). Mais elle adopte aussi ceux du Freux (*Corvus frugilegus*), du Ramier (*Columba palumbus*), du Héron cendré (*Ardea cinerea*) et des Rapaces diurnes : Buse (*Buteo buteo*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Epervier (*Accipiter nisus*) etc... Même les anciens nids d'Écureuils (*Sciurus vulgaris*) ne sont pas dédaignés (Bannerman, 1955 ; Géroudet, 1965 ; Makatsch, 1955 ; Räber, 1964 ; Van Erve, 1967 ; Verheyen, 1943 et 1967 ; Witherby, 1965).

La présence d'une ancienne construction n'est cependant pas absolument nécessaire : le Moyen-duc se contente parfois, pour déposer ses œufs, du buissonnement d'un saule têtard, voire d'un banal tas de fagots (Van Erve, 1967). Dans certains cas, la ponte peut avoir lieu à même le sol ou à l'entrée du terrier d'un léporidé (Makatsch, 1955).

En Campine anversoise, où la nidification a été étudiée par Paulussen (1955), l'oiseau établit son nid dans les pinèdes, généralement dans d'anciennes constructions de Pies ou d'Écureuils, plus rarement dans celles de Corneilles noires.

Exception faite des pontes au sol, la hauteur de nidification varie entre 1 m 80 et 30 m (Räber, 1954) ; cependant les cas connus à faible hauteur restent rares. Citons pourtant la découverte récente (mai 1967) d'une ponte dans un ancien nid de Pie construit à environ 1 m 80 de hauteur, en Lorraine belge (B. Pétremont et J. Tricot).

## Reproduction en cavités naturelles et artificielles.

L'occupation des cavités naturelles de vieux arbres semble peu fréquente chez le Moyen-duc (Verheyen, 1943 et 1967), voire exceptionnelle (Fisher, 1951 ; Géroudet, 1965 ; Makatsch, 1955).

Dès lors, on peut supposer que la reproduction en cavités artificielles reste rarissime : un cas en 1966 vient cependant d'être signalé (Dambiermont *et al.*, 1967). Ce même nichoir a abrité une nouvelle ponte en 1967 (Dambiermont, *in litt.*). Mais en réalité, il ne se rapporte pas au nichoir classique à Hulotte. En effet, il s'agit d'une boîte en bois du genre caisse à fruits, ouverte sur sa grande face et répondant mieux aux exigences du Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*).

On sait d'autre part qu'aux Pays-Bas, le placement — dans les canardières — de nichoirs-paniers accrochés aux arbres, dans le but de favoriser la reproduction du Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), y provoque parfois la nidification du Moyen-duc (Lippens, 1966 : avec photo). En outre, Poppe (*De Wielewaal*, 34 : 20-21) décrit une expérience semblable réalisée à l'aide de « Kunsthorst ».

Dans le cas qui nous concerne, la nidification eut lieu dans un des habituels fûts cylindriques en métal, aménagé en nichoir à Hulotte par le défoncement d'une des bases. Ses caractéristiques dimensionnelles sont les suivantes : 40 cm de longueur et section carrée de 23 cm. Remarquons que l'ouverture est large (23 x 23 cm) comme celle de nos autres nichoirs à Hulotte.

Nous l'avions accroché le 31 XII 1966 à 9 m de hauteur, dans un épicea croissant en bordure d'une clairière située au sommet d'une colline couverte de résineux (surtout Pins sylvestres), à Romerée. Le grand axe du nichoir était horizontal lors de sa mise en place, mais le poids et les mouvements de ses occupants l'ont sans doute fait basculer, orientant l'entrée vers le ciel. De plus, l'intérieur avait été garni d'une litière d'herbes sèches qui disparut, probablement enlevée par les adultes. Il en résulte que l'unique jeune vivait dans une boue putride dont l'humidité ne pouvait être absorbée par le métal. Ceci prouve bien, faut-il le dire, l'utilité des nombreux trous d'évacuation d'eau à percer dans le fond de tels nichoirs métalliques (Dambiermont *et al.*, 1967).

### Discussion.

Il importait de signaler cette observation et de rappeler celle réalisée, en province de Liège, par la Station ornithologique « Hesbaye ». Toutefois, jusqu'à plus ample informé, il ne s'agit sans doute que d'un cas d'occupation d'une cavité artificielle par un oiseau occasionnellement cavernicole. En effet le Moyen-duc ne souffre d'aucune raréfaction des emplacements de ponte.

Peut-être cependant serait-il intéressant d'étudier son attitude devant des loges spécialement adaptées à ses exigences : plates-formes installées dans les résineux ou dans les arbres couverts de lierre, des bosquets de plaine, des lisières de bois ou croissant le long des ruisseaux. Les hautes haies disséminées dans la campagne ne seraient pas à dédaigner.

### La concurrence interspécifique Moyen-duc/Hulotte.

Un chevauchement d'importance variable, probablement suivant les années, existe durant l'époque de reproduction du Moyen-duc et de la Hulotte. Si des pontes de cette dernière espèce se présentent déjà fin janvier (Verheyen, 1967) et régulièrement en février, d'une manière générale elles sont déposées au cours du mois de mars (Dambiermont *et al.*, 1967). En cas d'augmentation de la population des Hulottes, on peut envisager l'hypothèse d'une concurrence en ce qui concerne la nourriture de base, commune aux deux espèces (petits rongeurs). Aussi, est-on en droit de se demander si, de cette concurrence, ne risque pas de résulter un déséquilibre local des populations des deux espèces, là où se trouvent de nombreux nichoirs à Hulottes ? Déséquilibre, bien sûr en faveur de la Chouette qui reste, malgré tout, relativement plus précoce que le Hibou et occupe les nichoirs avec grande facilité.

Nous sommes d'avis qu'il est dangereux de généraliser inconsidérément l'emploi des nichoirs artificiels au risque de dépasser les buts poursuivis et d'en arriver à des ruptures d'équilibre (Mésanges *Parus*, par exemple).

Il y aurait lieu d'utiliser les nichoirs toujours avec modération et attention soutenue, en gardant à l'esprit les deux rôles qu'ils devraient essentiellement être appelés à jouer :

1. reconstitution des possibilités de nidification, là où celles-ci se sont dégradées et où cette dégradation a été prouvée (il est alors indispensable d'étudier la

répercussion du développement de l'espèce visée sur la biocénose avienne (au minimum) de la région ;

2. instrument de recherche (nidification, régime alimentaire, etc...) d'où emploi à petite échelle et limité dans le temps (quelques années seulement).

### BIBLIOGRAPHIE.

- BANNERMAN, D. (1955) : *The Birds of the British Isles*.  
DAMBIERMONT, J.L., FRANCOTTE, J.P. et COLLETTE, P. (1967) : Notes sur la nidification des Halottes en nichoirs. *Aves*, 4 : 31 - 47.  
DOUCET, J. et TRICOT, J. (1967) : Notes concernant la reproduction du Hibou moyen-duc (*Asio otus*) dans l'Entre-Sambre- et-Meuse en 1967. *Aves*, 4 : 133-136.  
FISHER, J. (1951) : *Bird Recognition II*.  
GEROUDET, P. (1965) : *Les Rapaces diurnes et nocturnes d'Europe*.  
LIPPENS, L. (1966) : Essai d'interprétation des Observations et du Baguage des Canards Colverts (*Anas platyrhynchos*) dans les Réserves de Meetkerke et de Knokke en Belgique, de 1936 à 1966. *Le Gerfaut*, 36 : 315 - 373.  
MAKATSCH, W. (1955) : *Die Vögel in Feld und Flur*.  
PAULUSSEN, W. (1955) : De Ransuil (*Asio otus* L.) in de Kempen. *Le Gerfaut*, 45 : 1 - 5.  
RAEBER, H. in GLUTZ von BLOTZHEIM, U. (1964) : *Die Brutvögel der Schweiz*.  
VAN ERVE, F. (1967) : *Avifauna van Noord-Brabant*.  
VERHEYEN, R. (1943) : *Les Rapaces diurnes et nocturnes de Belgique*.  
\_\_\_\_\_ (1967) : *Oologia Belgica*.  
WITHERBY, H. (1963) : *The Handbook of British Birds*.

## OBSERVATION D'UN BECASSEAU TACHETE (*Calidris melanotos*), NOUVELLE ESPECE POUR LA BELGIQUE. (\*)

par J. HALLARD, A. POURTOIS et J. TRICOT.

Durant l'automne 1967, du 1 au 14 X, un concours de circonstances a permis et favorisé l'observation et l'identification d'un Bécasseau tacheté, à Baudour-Douvain (Hainaut). Il s'agit de la première donnée belge. Cependant, suite à cette découverte, une observation inédite, pouvant se rapporter à la même espèce et remontant à 1965, vient d'être portée à la connaissance de la Commission d'Homologation AVES qui doit encore statuer à son propos.

### 1. Déroulement des observations.

Le dimanche 1 X 1967, en fin d'après-midi, l'occasion nous (JH et AP) est donnée de voir, sur les vasières de boue grise du bassin de décantation de Baudour-Douvain — site régulièrement prospecté — un petit échassier qui, par ses caractères particuliers, retient d'emblée toute notre attention. Légèrement plus grand que les sept Bécasseaux variablés (*Calidris alpina*) qu'il accompagne, l'oiseau porte un plumage brun fauve dans l'ensemble, avec le dessous blanc. Les pattes claires et le bec droit, ainsi que la limite bien tranchée entre le plumage coloré de la poitrine et le blanc du ventre, sont les autres particularités qui peuvent être notées. Au vol, la taille mise à part, l'oiseau est assez semblable aux Bécasseaux

(\*) Observation admise par la Commission d'Homologation AVES.